



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville – 1 Parvis de Droits de l'Homme à Lécousse.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Guylaine DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain COTTO (pouvoir à Sylvain BAUCHER), Anaïs JOURDAN (pouvoir à Adeline OLLIVIER), Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Nombre de membres en exercice : 21

Date de la convocation : 20/07/2025

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 4

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Madame le Maire cite les pouvoirs de la séance. Le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire, Nicolas FOUGERAY.

Elle invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 23 mai dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1 - Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

2 – Aménagement et Commande publique

- 2.1 – Schéma Directeur Eau Potable - Approbation
- 2.2 - Cimetière – Travaux d'aménagement d'un espace cinéraire – Désignation des entreprises suite à consultation
- 2.3 – Travaux d'extension du boulodrome – Devis
- 2.4 – Remplacement de menuiseries salle Hermine – Devis
- 2.5 - Travaux de restructuration et d'extension du centre technique – Avenant
- 2.6 – Location de véhicule pour les services techniques

3 - Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire Montaubert – Convention commune de Lécousse / IME pour l'année scolaire 2025/2026

4 – Personnel – Modification de poste

5 - Questions diverses

1 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en matière de droit de préemption urbain et de concessions de cimetière :**

Renoncements à préemption :				
Numéro	Propriétaire	Adresse	Références cadastrales	Date de la décision
2025-0024	SCI LAURABEL	Pré de de Gibare	AT n°92	Annulée par le pétitionnaire
2025-0025	M. et Mme MAUROUARD	24, boulevard de la Côte du Nord	AI n°83	05/06/2025

Concessions de cimetière :			
Date de l'acte	Emplacement	Durée	Nature
16/06/2025	L-04-11	50 ans	Familiale

2 – Aménagement et Commande publique

Rapporteur : Hubert COUASNON

2.1 - Schéma Directeur Eau Potable – Approbation :

Délibération n°2025_047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 ;
 Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants ;
 Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 554-1 à L. 554-4 et R. 554-1 à R. 554-39 ;
 Vu la Directive Européenne n°98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
 Vu la nécessité pour la Ville de disposer d'une vision prospective de son système d'alimentation en eau potable ;

Vu la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ARTELIA ;

Vu la présentation des résultats dudit schéma, comprenant :

- le diagnostic du réseau de distribution et des ouvrages de production,
- l'évaluation de la qualité du service, des performances hydrauliques et du rendement,
- les besoins futurs en lien avec l'évolution démographique et le développement urbain,
- le programme pluriannuel d'investissements préconisé.

Considérant que le Schéma Directeur d'Eau Potable constitue un outil stratégique d'aide à la décision et une feuille de route réaliste et progressive pour améliorer la performance du réseau d'eau potable, garantir la sécurité sanitaire et répondre aux enjeux environnementaux ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- valider le schéma directeur d'eau potable proposé par le bureau d'études ARTELIA,
- valider les orientations retenues dans le cadre du programme d'actions à court, moyen et long terme,
- autoriser Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'investissements issu du schéma directeur, et à solliciter les partenaires institutionnels pour d'éventuels financements.

2.2 - Cimetière – Travaux d'aménagement d'un espace cinéraire – Désignation des entreprises suite à consultation :

Délibération n°2025_048

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire au cimetière qui accueillera 74 cavurnes et 36 cases de columbarium, une consultation a été réalisée en deux lots :

- Lot n°1 : Espaces verts
- Lot n°2 : Marbrerie

Après analyse des offres au regard des critères énoncés à la consultation, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de retenir :

- **lot n°1 - Espaces verts : entreprise Philippe CADIEU Paysagiste, avec l'option 3 volige corten, pour un montant de 45 051,50 € HT,**
- **lot n°2 : Marbrerie : SAS DUCHENE Yves pour un montant de 32 581,00 € HT,**

soit un montant total de travaux s'élevant à 77 632,50 € HT ;

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer les offres correspondantes.

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2025.

2.3 – Travaux d'extension du boulodrome – Devis :

Délibération n°2025_049

Comme prévu aux investissements 2025, une consultation a été réalisée pour la rénovation du boulodrome situé au complexe de loisirs Pierre de Coubertin.

Dans le cadre de cette réhabilitation, le terrain va être agrandi, les bordures bois remplacées par des bordures béton, l'ensemble du sablé remis en état, et les enrobés refaits.

Trois entreprises ont été consultés et deux offres remises. Après analyse des devis reçus, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TP FRITEAU pour un montant total de 12 422,00 € HT, soit 14 906,40 € TTC.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2025.

2.4 – Remplacement de menuiseries salle Hermine – Devis :

Délibération n°2025_050

Les portes actuelles en bois de la salle Hermine sont pour la plupart très dégradées et il convient de procéder à leur remplacement.

Une consultation a donc été réalisée après de deux entreprises pour la fourniture et pose d'un ensemble de 8 ouvertures en alu.

Après analyse des devis reçus, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EURL Ronan GRIMAULT pour un montant total de 24 628,66 € HT, soit 29 554,39 € TTC.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2025.

2.5 - Travaux de restructuration et d'extension du centre technique – Avenant :

Délibération n°2025_051

Lots	Nature des travaux	Montant initial du marché € HT	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché € HT
Lot n°3 / Charpente bois : Entreprise DARRAS	Avenant n°1 : - Suppression doublage pannes et arbalétriers bâtiment B - Pose d'une lisse basse support du bandeau de bardage bâtiment B	19 934,60 €	- 1 314,00 €	18 620,60 €

Sur proposition de la commission, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cet avenant en moins-value et autorise Mme le Maire ou un Adjoint à le signer.

2.6 – Location véhicule pour les services techniques :

Délibération n°2025_052

Suite à de nombreuses pannes et dysfonctionnements électriques, le remplacement du véhicule Renault Zoé des services techniques devient nécessaire. Au regard du faible kilométrage effectué chaque année, il est proposé de retenir la solution du leasing.

Deux garages ont été sollicités, et après analyse des offres reçues, **à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de retenir la proposition Spoticar - Garage Gendry – Peugeot – Gemy Fougères :

Location 38 mois 208 style – Année 2023 - 10 580 km - garantie pièces et MO sur la durée de la location - Kilométrage annuel : 1 000 km - Reprise du véhicule Zoé pour un montant de 1 500,00 € - Loyer mensuel 320.79 € TTC, avec un premier loyer de 1 500,00 € TTC ;

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce leasing.

Les crédits nécessaires sont prévus chaque année en section de fonctionnement du budget principal.

3 – Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire Montaubert – Convention commune de Lécousse / IME de la Dussetière pour l'année scolaire 2025/2026

Point retiré de l'ordre du jour

4 – Personnel – Modification de poste

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2025_053

La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur. Elle consiste dans le passage d'un cadre d'emplois à un autre cadre d'emplois au sein de la même fonction publique.

Pour pouvoir bénéficier d'une promotion interne, l'agent doit remplir les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois auquel il peut prétendre par promotion interne. Les conditions sont les suivantes :

- Conditions d'âge
- Conditions d'ancienneté : dans la catégorie hiérarchique (A, B ou C) et dans le cadre d'emplois
- Conditions d'emploi (avoir occupé tel emploi pendant une période déterminée, un emploi à responsabilité, par exemple)
- Conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

Dans le cadre de la promotion interne 2025, un agent a été proposé par le CdG 35 pour une nomination du cadre d'emploi de catégorie C vers B, du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (C) vers le grade de Rédacteur (B).

Afin de pouvoir nommer cet agent, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'accepter les transformations de postes suivantes au tableau des effectifs : fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) à temps complet à compter du 01/07/2025,**
- **d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à prendre l'arrêté de classement correspondant.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Prochaine séance du Conseil municipal :
Vendredi 26 septembre 2025 à 20h30

Le Maire,
Anne PERRIN



Le secrétaire de séance
Nicolas FOUGERAY

A blue ink signature of Nicolas Fougeray.

**

